



Communiqué de presse

Elecnor reporte l'échéance de son emprunt syndiqué de 600 millions d'euros

La société signe un contrat de novation reportant l'échéance d'un an tout en maintenant les conditions de l'emprunt syndiqué de 600 millions d'euros signé en juillet 2014, qui avait déjà fait l'objet d'une novation en juillet 2015

Madrid, le 30 juin 2016.- Elecnor a signé un nouveau contrat de novation pour modifier l'échéance de l'emprunt syndiqué de 600 millions d'euros passé en juillet 2014 avec 19 établissements financiers nationaux et internationaux. Un contrat de novation avait déjà été signé en juillet 2015 afin de reporter l'échéance d'un an tout en améliorant sensiblement les conditions initiales de financement.

Cette novation prend immédiatement effet et reporte l'échéance d'un an, jusqu'en juillet 2021. Elle maintient les conditions des marges initialement convenues pour ce financement lors de la novation de l'an dernier. La limite est toujours maintenue à 600 millions d'euros, divisés en deux tranches : un prêt de trois cent millions d'euros et une ligne de crédit renouvelable du même montant.

L'opération est dirigée par Banco Santander en tant que Sole Bookrunner, coordonnateur et agent. Banco Santander participe en qualité de MLA, ainsi que Bankia, Caixabank, Abanca, Banco Sabadell, Kutxabank, Crédit Agricole, BBVA et Barclays.

À propos d'Elecnor

Elecnor développe des projets liés aux infrastructures, aux énergies renouvelables et aux nouvelles technologies. Avec un effectif de 12 750 personnes, le Groupe a développé son activité commerciale dans 53 pays en 2015. Plus d'informations disponibles sur www.elecnor.com

Pour tout renseignement :

Porter Novelli.

Beatriz Crespo / Ana Sierra

beatriz.crespo@porternovelli.es

ana.sierra@porternovelli.es

Tél. : + 34 91 702 73 00